

TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Recours introduit le 9 juillet 2015 — ZZ/SEAE

(Affaire F-101/15)

(2015/C 302/86)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: ZZ (représentants: J.-N. Louis et N. de Montigny, avocats)

Partie défenderesse: Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Objet et description du litige

L'annulation de la décision du SEAE de ne pas promouvoir le requérant au grade AD 13 pour l'exercice de promotion 2014.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision du 29 octobre 2014 établissant la liste des fonctionnaires promus au titre de l'exercice de promotion 2014 en ce qu'elle ne comporte pas son nom;
- condamner le SEAE aux dépens.

Recours introduit le 9 juillet 2015 — ZZ/CESE

(Affaire F-102/15)

(2015/C 302/87)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: ZZ (représentants: L. Levi et A. Tymen, avocats)

Partie défenderesse: Comité économique et social européen (CESE)

Objet et description du litige

L'annulation des décisions du CESE rejetant la demande d'accès à des documents formulée par la requérante ainsi que la réparation du préjudice moral prétendument subi.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler les décisions des 10 septembre 2014 et 19 novembre 2014, rejetant la demande d'accès à des documents de la requérante du 12 juin 2014, complétée par les demandes des 23 septembre, 20 et 30 octobre 2014;
 - annuler la décision du 27 mars 2015, reçue le 31 mars 2015, rejetant la réclamation de la requérante du 1^{er} décembre 2014;
 - ordonner la réparation du préjudice moral de la requérante évalué à 10 000 euros;
 - condamner le CESE à l'ensemble des dépens.
-